



8

ASTUCES

POUR MIEUX NÉGOCIER SON

PRÊT ÉTUDIANT

Avant de signer un prêt, il faut toujours analyser **sa capacité à pouvoir le rembourser**. Pour un prêt étudiant, il faut comparer le montant des mensualités de remboursement et les revenus estimés en sortie d'études.

CONSEIL D'EXPERT

$$\text{Taux d'endettement} = \frac{\text{Mensualités de remboursement}}{\text{Revenus mensuels estimés}}$$

Si votre taux excède 30%, nous recommandons de ne pas effectuer le prêt car vous risqueriez d'être en situation de surendettement.

En règle générale, le remboursement sera confortable pour vous lorsque le taux d'endettement est inférieur ou égal à 15%.

La plupart des banques sérieuses disposent de statistiques d'insertion leur permettant de se faire une idée assez précise de votre salaire en sortie d'études.

BON À SAVOIR

En règle générale, votre taux d'endettement sera amené à décroître lors de votre avancée dans la vie active, car pendant vos premières années de carrière vos revenus vont augmenter avec l'expérience !

Certains métiers (saisonniers, métiers de l'art et du spectacle...) génèrent des revenus aléatoires. Dans ce cas il faut être encore plus précis pour estimer sa capacité de remboursement.

Pour comparer le coût de plusieurs offres de prêt, il faut s'intéresser au **TAEG (Taux annuel effectif global ou TEG)**.

C'est l'indicateur le plus fiable car son calcul est encadré par la loi. C'est un re-calcul du taux du prêt, incluant tous les frais et commissions liés à l'obtention du crédit (frais de dossier par exemple).

CONSEIL D'EXPERT

L'assurance sur les prêts étudiants est facultative (même si cela n'est pas toujours précisé).

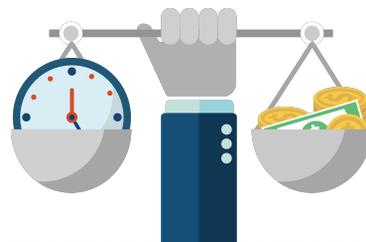
Elle n'est donc pas comprise dans le TAEG et c'est un coût supplémentaire.

BON À SAVOIR

Pour bien choisir son prêt, il faut trouver l'équilibre entre confort de remboursement et coût du crédit.

Si vous souhaitez réduire le montant de vos mensualités pour rembourser plus confortablement, vous devrez allonger la durée du prêt, et ainsi augmenter son coût total. Il faut prendre du recul car le coût total se répartit sur plusieurs années. Généralement les écarts représentent quelques euro par mois.

Pour calculer facilement le coût total de votre emprunt, utilisez le simulateur en ligne.



Les **intérêts** correspondent à la rémunération de la banque pour vous avoir prêté de l'argent.

Ils sont calculés à partir du **taux d'intérêt**.

2,5%

Actuellement, le taux d'intérêt moyen d'un prêt étudiant avec garant est de 2,5%,

Cependant le taux que vous proposera votre banque peut varier en fonction de votre profil et de la durée du crédit dont vous avez besoin.

Au plus un profil est jugé risqué et plus le crédit est long, au plus le taux d'intérêt est élevé.

CONSEIL D'EXPERT

Le prêt qui affiche le taux d'intérêt le plus bas n'est pas forcément le moins cher !

Pensez à vous renseigner sur le prix de l'assurance et les frais de fonctionnement du compte.



Avant de signer votre prêt, soyez attentif bien à tous les frais qu'il engendre :

Frais liés à l'emprunt

A l'obtention de l'emprunt :

- Frais de dossier

Durant la vie de l'emprunt, et/ou suite à un événement :

- Frais de remboursement anticipé
- Frais de rééchelonnement
- Intérêts de retard

mais aussi

Frais de fonctionnement du compte

Dans la plupart des banques, il est nécessaire d'ouvrir un compte quand vous signez un emprunt, **c'est là que l'opération peut devenir coûteuse.**

Tous les services bancaires sont généralement gratuits tant que vous êtes étudiant, mais cela ne sera plus le cas quand vous accéderez à l'emploi (également le moment où les premiers remboursements seront dus).

Ces frais de fonctionnement varient selon les banques.

CONSEIL D'EXPERT

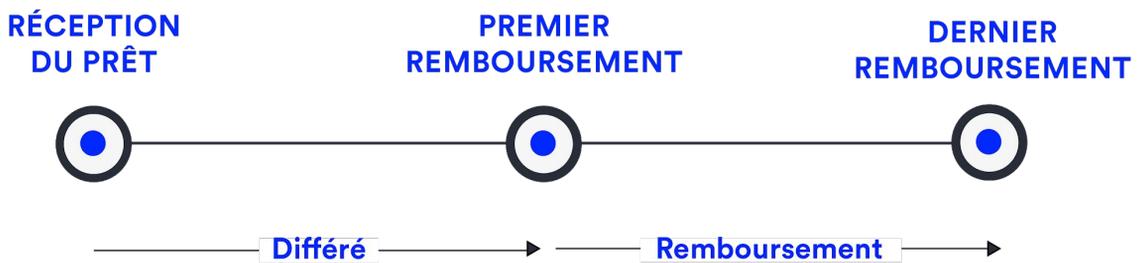
Avant de signer, renseignez-vous sur la banque.
Est-elle considérée comme chère sur le marché ?

LA DURÉE DE L'EMPRUNT

On distingue deux types de périodes, celle du **différé** et celle du **remboursement** :

La **durée totale de votre emprunt** correspond au temps écoulé entre le moment où vous recevez l'argent et celui où vous terminez de rembourser cette somme + les intérêts.

! La durée totale d'un prêt étudiant ne peut pas dépasser 120 mois.



Période durant laquelle l'emprunteur a reçu l'argent mais ne rembourse pas encore le capital - généralement la durée des études.

Période qui débute avec la première mensualité de remboursement de la somme empruntée - généralement après les études.

CONSEIL D'EXPERT

Vous pouvez jouer sur la durée de l'emprunt pour augmenter ou diminuer le montant des mensualités, et ainsi vous assurer un remboursement soit plus rapide, soit plus confortable.

Attention à vérifier l'incidence de ces ajustements sur le coût total de l'emprunt.

La plupart du temps, le remboursement d'un crédit est effectué mensuellement, par un prélèvement sur votre compte bancaire, selon un calendrier défini au départ appelé tableau d'amortissement.

Remboursement anticipé

Tous les contrats de prêt prévoient une possibilité de remboursement anticipé. C'est à dire que si vous en avez les moyens, vous pouvez terminer le remboursement de votre crédit en une fois, avant la date prévue, et économiser ainsi les intérêts qui restaient à payer.

! Attention, la plupart des banques appliquent des frais supplémentaires pour cette opération : des pénalités (ou indemnités) de remboursement anticipé.

CONSEIL D'EXPERT

Regardez attentivement votre tableau d'amortissement avant de rembourser par anticipation. Il est nécessaire de calculer ce que cela vous ferait économiser.

Au plus vous approchez de la fin de votre emprunt, au moins l'opération vaut le coup car la plus grosse partie des intérêts est payée au début de l'emprunt.



Difficultés de remboursement

Si vous rencontrez des difficultés pour rembourser, vous pouvez demander à renégocier votre crédit : soit en reportant une mensualité, soit en augmentant le nombre de remboursements pour réduire le montant des mensualités.

✓ BON À SAVOIR

Au départ, il est parfois intéressant de prévoir une période de remboursement plus longue (donc des mensualités moins élevées) et de demander par la suite, si vos moyens le permettent, un remboursement par anticipation.



LE DIFFÉRÉ (OU FRANCHISE)

Vous pouvez choisir de commencer à rembourser votre emprunt seulement après l'écoulement d'un délai, pour vous donner le temps de terminer vos études et trouver un emploi.

Ce délai s'appelle période de différé ou franchise.

Il en existe 2 types :

Différé total

Si vous choisissez un différé total, les remboursements du capital et des intérêts seront reportés. Vous ne rembourserez donc rien pendant vos études. Vous paierez tous les mois l'assurance s'il y en a une.

Différé partiel

Si vous choisissez un différé partiel seul le remboursement du capital sera reporté.

Vous commencerez à rembourser les intérêts de l'emprunt (des mensualités de quelques euros) dès l'obtention des fonds.

CONSEIL D'EXPERT

À première vue, il est tentant d'opter pour **le différé total**, mais attention, il est plus coûteux que le **différé partiel**.

Avec un différé total vous ne remboursez pas les intérêts pendant vos études, mais la banque ne vous en fait pas cadeau pour autant !

Elle vous les prête.

Cela signifie qu'après la période de différé vous aurez à rembourser :

- Montant initial
- + Les intérêts non payés pendant le différé
- + Des intérêts sur ces intérêts !



À quoi sert l'assurance exactement ?

- protéger la banque du risque de décès ou de handicap de l'emprunteur, qui ne pourrait donc plus rembourser.
- éviter aux héritiers de l'emprunteur (enfants, parents ou famille) de récupérer la dette en cas de décès.
- éviter à l'emprunteur de devoir rembourser la dette en cas de handicap

Pour un prêt étudiant, vu l'âge de l'emprunteur, les probabilités de décès sont relativement faibles, et ce dernier a rarement un héritage à transmettre. En cas de décès ses héritiers pourront ainsi refuser l'héritage pour ne pas récupérer la dette. En revanche le risque de handicap ne doit pas être négligé mais peut être être parfois déjà couvert par d'autres assurances personnelles. L'assurance n'est donc pas toujours utile et doit être appréhendée au cas par cas.

CONSEIL D'EXPERT



Même si ce n'est pas toujours clairement précisé, **l'assurance est toujours facultative** ! Vérifiez toujours le coût de l'assurance et n'hésitez pas à comparer avec d'autres assureurs.

L'assurance se paye tous les mois et est égale à un pourcentage du montant emprunté au départ. Ainsi pendant toute la durée du prêt, vous payez l'assurance sur la totalité du capital emprunté, même lorsque vous en aurez déjà remboursé une partie.